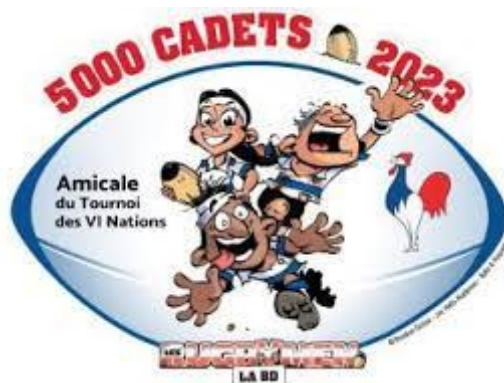




TOURNOI INTERDEPARTEMENTAL 5000 CADETS

Saison 2022 - 2023



Sommaire

I. Organisation Tournoi interdépartemental – 5000 cadets	2
II. Organisation générale :.....	3
A) Coordination générale assurée par :.....	3
B) Chaque délégation se compose de :	3
III. Administratif	4
A) Suivi administratif (feuilles de match – supervision - discipline)	4
B) Barème des points :	4
IV. Organisation sportive	4
A) Règles de jeu	4
B) Arbitrage.....	4
V. Organisation des matchs.....	5
A) Fonctionnement.....	5
B) Organisation sécurité et secours	5
C) Contrôle des licences	6
VI. Lieu et accès	6
A) Adresse.....	6
B) Accès :	6
Annexe 2 : AUTORISATION PARENTALE SAISON 2022-2023.....	7

I. Organisation Tournoi interdépartemental – 5000 cadets

Joueurs sélectionnables : nés en 2008 et 2009, licenciés de la F.F.R. (joueurs U16 la saison 2023-2024)

-Les joueurs sélectionnables durant les 3 phases du tournoi seront obligatoirement du monde amateur.

-Tous les joueurs de rugby à XV de la tranche d'âge sont admis à participer au tournoi à l'exception des licenciés participants ou ayant participé lors des saisons 22-23 et 23-24 aux compétitions « Gaudermen / Alamertery », qu'ils soient directement licenciés au club engagé ou en double licence.

-Sauf cas de force majeure, les joueurs doivent être les mêmes pendant toutes les phases du Tournoi.

Tournoi destiné aux 04-05/06/13/83/84

Le tournoi se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Organisation Ligue - Samedi 25 mars

Au sein de chacune des 13 Ligues, un Tournoi inter départemental permet de qualifier une équipe départementale qui participera à la phase 2. Donc 1 équipe par Ligue.

Les CD organisent leur rassemblement en amont et peuvent s'appuyer sur les CTC de secteurs pour l'organisation et le choix des staffs.

Phase 2 : Organisation ATVIN entre le 8 septembre et le 10 octobre 2023

Les 13 sélections départementales qualifiées se rencontreront sur 3 plateaux. Ces plateaux permettront de qualifier une équipe départementale pour participer à la finale.

Plateau 1 (Toulouse) : Occitanie – Nouvelle Aquitaine – Sud PACA – Corse

Plateau 2 (Nantes) : Hauts de France – Normandie – Bretagne – Pays de la Loire – Centre Val de Loire

Plateau 3 (Lyon) : (Auvergne Rhône Alpes – Ile de France – Bourgogne Franche Comté – Grand Est

Une européenne participera à chaque plateau sans pouvoir se qualifier pour la finale. A Toulouse : Espagne / à Nantes : Belgique / à Lyon : Roumanie.

Toutes les équipes participantes assisteront à un match de Coupe du Monde le jour du Tournoi.

Phase 3 - Finale : le 27 et 28 octobre 2023

Les 3 sélections départementales qualifiées se rencontreront pour une finale en région parisienne. L'équipe gagnante du Tournoi se verra invitée pour la phase 4.

Les équipes (22 joueurs et 3 encadrants) seront prises en charge durant leur séjour (2 jours et une nuit) à Paris.

Les 3 équipes participantes assisteront à la petite Finale de la Coupe du Monde.

Phase 4 : entre le 15 janvier et le 15 mars 2024

L'équipe gagnante du Tournoi se verra invitée (22 joueurs et 3 encadrants) à un match du Tournoi des 6 Nations 2024 à l'étranger à partir de Paris.

	SAMEDI 25 MARS 2023
MATIN	
MIDI	
APRES-MIDI	
SOIR	

II. Organisation générale :

A) Coordination générale assurée par :

- ☐ NICOLAS MESTRE
- ☐ PIERRE LEROY
- ☐ CHRISTIAN RODRIGO
- ☐ BRUNO PINT

B) Chaque délégation se compose de :

- ☐ 22 joueurs
- ☐ 3 encadrants

III. Administratif

A) Suivi administratif (feuilles de match – supervision - discipline)

○ ROGER MUNIER

B) Barème des points :

- VICTOIRE = 3 PTS
- NUL = 2 PTS
- DEFAITE = 1 PTS

IV. Organisation sportive

A) Règles de jeu

Les règles de jeu sont la « catégorie C ».

Le temps de jeu maximum pour les 2 journées du Tournoi est de 90 mn par joueur.

Toutes les pénalités et transformations seront tentées en coup de pied tombé.

En cas d'arrêt d'une équipe avant ou au cours d'un match, l'équipe sera déclarée forfait avec match perdu à 0 point.

En cas d'égalité en fin de Tournoi, les équipes seront départagées comme suit :

1°/ au nombre d'essais sur le ou les matchs les ayant opposées

2°/ au nombre d'essais sur l'ensemble des matchs du plateau

3°/ au nombre de cartons rouges reçus par l'une ou l'autre équipe puis en cas d'égalité on compte les cartons jaunes

4°/ tirs aux buts.

Durées d'exclusion : Carton blanc : 5 mn - Carton jaune : 5 mn

Carton rouge : Définitive durant tout le Tournoi (phases qualificatives et finales)

B) Arbitrage

Commissions Ligue-Arbitrage pour la désignation des arbitres ainsi que la commissions RF pour désigner 2 représentant fédéraux

V. Organisation des matchs

A) Fonctionnement

Si plateau de 5 équipes :

Soit 4 matchs de 22 mn (2 x 11 mn) par équipe et un total de 10 matchs sur le site.

- Le temps de repos entre 2 mi-temps d'un match est de 5 min minimum.
- Le temps de récupération entre 2 matchs est de 10 min minimum.

B) Organisation sécurité et secours

Obligations de chaque sélection :

- soigneur licencié conforme
- formation sécurité entraîneurs

Obligation et responsabilité Organisateur ATVIN :

-diffusion formalisée du règlement (sélection Ligue / club hôte / RF3 / arbitres / commission jeunes)

Obligation et responsabilité Club/Ligue Hôte :

- responsable sécurité avec licence" dirigeant" FFR et chasuble d'identification
- vérification préalable du dispositif sécurité (contacts rapides secours proches / civière / accès secours prévus / emplacement défibrillateur)

Tout joueur sorti sur saignement doit être soigné hors du terrain pendant une durée de 10 min maxi.

Le temps de jeu du joueur entrant pour le remplacer ne doit pas être comptabilisé.

Sur décision de l'arbitre ou du référent fédéral le protocole de commotion cérébrale sera déclenché.

C) Contrôle des licences

Contrôle des licences

Le contrôle sera effectué avant le début du tournoi par la lecture de la copie de la licence) des 22 joueurs mentionnés sur la liste « feuille de match » présentée par la Ligue :

-année de naissance

-aptitude première ligne si désigné

Seront également contrôlées les licences, des encadrants et du dirigeant signataire de la feuille de match.

Comme le prévoit l'article 444-2 des Règlements Généraux de la F.F.R. : « A défaut de pouvoir présenter l'original de sa licence en cours, tout joueur figurant sur la feuille de match du Tournoi U18 ATVIN pourra présenter une photocopie récente (postérieure au 01 09 2022 lors des 3 plateaux puis postérieures au 01 10 2022 lors des finales) de ladite licence, les modalités de contrôle restant identiques à celles indiquées à l'article 443-2 des Règlements Généraux

VI. Lieu et accès

A) Adresse

- MARSEILLE, SAINT MENET Stade du mouton

B) Accès :

Annexe 2 : AUTORISATION PARENTALE SAISON 2022-2023

JOUEUR

NOM : _____ PRENOM : _____ NE(E) LE : __ / __ / __
_ ADRESSE _____
_____ Code POSTAL _____ VILLE _____

Tel portable personnel sur lequel je peux recevoir des informations, convocations futures ou autre...

Adresse(s) mail sur la ou lesquelles je souhaite recevoir les informations, convocations futures ou autre...

_____ @ _____
_____ @ _____
_____ @ _____

En cas d'accident ou de maladie, en fonction des soins nécessaires, le responsable du stage fera appel : Soit au médecin de garde le plus proche

Soit à votre Médecin Traitant

Soit au SAMU

et vous préviendra le plus rapidement possible.

Pour cela, merci de préciser les renseignements suivants :

Numéro de téléphone où vous pouvez être joint rapidement :

PERE TEL travail _____ TEL personnel _____ TEL
portable _____ @mail _____ @ _____

MERE TEL travail _____ TEL personnel _____ TEL
portable _____ @mail _____ @ _____

VOISIN TEL travail _____ TEL portable _____

MEDECIN TRAITANT TEL : _____

Etablissement de soins choisi :

HÔPITAL _____

CLINIQUE _____

Ce choix sera bien sûr respecté dans la mesure où l'établissement d'accueil sera compatible avec l'état de la joueuse.

Autorise :

☐ Mon enfant à participer en tant que joueur aux manifestations sportives de la Ligue, stages et matchs lors de la saison 2022/2023 ;

☐ Autoriser le Responsable du Groupe à faire pratiquer sur le mineur les interventions chirurgicales d'urgences, éventuelles, selon les prescriptions du Médecin et à le prendre en charge à la sortie de l'établissement hospitalier.

Déclare :

☐ Décharger intégralement le Responsable du Groupe, de toute responsabilité vis-à-vis des tiers ou relativement au mineur lui-même pendant les déplacements éventuels effectués par le mineur et garde l'entière responsabilité.

Je soussigné(e) :

Monsieur, Madame (rayer la mention inutile),

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : Père / Mère / Tuteur, représentant légal du mineur

Nom : _____ Prénom : _____

Pour faire valoir et servir ce que de droit

Fait à : _____ Le : _____

Ecrire la mention " lu et approuvé "

Signature